



PUBLIC-PRIVE :

**POUR UNE VIE DIGNE ET UNE RETRAITE SOLIDAIRE,
LE COMBAT CONTINUE !**

RETRAIT DU PROJET MACRON- PHILIPPE-COMMISSION EUROPEENNE

Le gratin de la finance se réunit ce lundi 20 janvier 2020 à Versailles pour un « mini-Davos ». Au moment où Macron détruit les services publics, nos retraites et méprise le mouvement de grève, c'est une nouvelle provocation.

Dans les manifs ou les dépôts, nous dénonçons l'accroissement de la répression d'Etat. Le gouvernement joue la stratégie du chaos et du pourrissement. Notre réponse est la poursuite de la lutte sous toutes les formes, sans trêve ni arrêt.

Les UD CGT, FO, SOLIDAIRES, la FSU et l'UNEF du Val-de-Marne appellent à soutenir et participer aux initiatives décidées localement et régionalement :

- Mercredi 22 janvier :

- **Rassemblement au Rectorat de Créteil à 14h30 : pour l'annulation des épreuves du baccalauréat Blanquer et contre la retraite à Points.**
- **Tractage et action unitaires : RDV Parking Conforama Ormesson / Pince Vent- 14h**

- Jeudi 22 janvier :

- **Rassemblement des grévistes de la RATP et leurs soutiens – 8h ; 201 rue CARNOT à Fontenay**
- **Manifestations aux flambeaux 18h30 : Ivry- Villejuif- Arcueil- Fontenay**

- Vendredi 24 janvier grève et manifestation régionale 11h République.

Les UD CGT, FO, SOLIDAIRES, la FSU et l'UNEF du Val-de-Marne revendiquent :

- **Non à la retraite par points,**
- **Non au régime unique et à la fusion des régimes,**
- **Maintien des 42 régimes de retraites et amélioration des régimes existants tant pour les poly-pensionnés que pour les carrières longues que pour la pénibilité,**
- **Suppression immédiate de l'allongement à 43 ans de la durée de cotisation avec possibilité d'une retraite à 60 ans à taux plein, liquidation de sa pension sur les 10 meilleures années pour le privé et des 6 derniers mois d'indice pour les fonctionnaires,**
- **Cotisations des entreprises pour les jeunes primo demandeurs d'emploi en formation, stage ou apprentissage, reconnaissance des années d'études supérieures,**
- **Indexation des pensions sur l'évolution des salaires,**
- **Annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraités,**
- **Aucune pension inférieure à 1 450 euros nets (80% du salaire médian 1 900€ bruts),**
- **Retrait du projet de réforme Macron/Delevoeye qui n'est ni amendable ni négociable.**

Créteil le 20 janvier 2020